

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-019 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 08 au 31 mars 2018, puis du 02 au 14 mai 2018.

AH

D E C R E T E :

Article 1^{er} : est promu à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social, au grade d'**Officier** pour prendre rang de la date de sa réception dans l'ordre :

❖ **MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

- **Monsieur TODJIHOUNDE ANIKEIN Victorin**, Préposé des Services Administratifs (Ch/OMS par décret n°2010-313 du 29/06/2010).

Article 2 : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social, au grade de **Chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

❖ **ASSEMBLEE NATIONALE**

- **Monsieur WEKE Thérèse**, Préposée des Services Administratifs.

❖ **COUR CONSTITUTIONNELLE**

Messieurs :

- **HOUENONLO Augustin**, Assistant du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- **TCHIBOZO Victor**, Conducteur de Véhicules Administratifs.

❖ **COUR SUPREME**

Messieurs :

- **MAMADOU RAÏMI Liassou**, Programmeur-Pupitreur ;
- **TOFFA Priscien Marius Agomma**, Programmeur-Pupitreur.

❖ **HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION**

- **Madame ZODEHOUGAN Josephine Marie**, Assistante des Services Informatiques ;
- **Monsieur KOUSSAHOUE Adrien**, Conducteur de Véhicules Administratifs.

❖ **MINISTERE DE LA SANTE**

- **Madame ZINSOU Léontine Toma**, Secrétaire des Services Administratifs.

AF

Messieurs :

- TCHEDI Djibril, Agent d'entretien ;
- ITCHEKA Koffi Antoine, Conducteur de Véhicules Administratifs ;
- MASSEDE GUEGUE N'Bouké Christophe, Conducteur de Véhicules Administratifs.

❖ MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Caporal-chef ADJIBA Tchègoun Ferdinand, Sapeur-pompier.

❖ MINISTERE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

Messieurs :

- ZINGBA Codjo François, Agent d'entretien et de service ;
- SODJINOUTI Nounagnon, Conducteur de Véhicules Administratifs.

❖ MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE
LOCALE

- Madame YEROPA Sintingou Armelle, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs ;

- Monsieur HOUNTONDI Yaovi Victorien, Préposé des Services Administratifs.

❖ MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- Madame TCHAKO Gèneviève Gbènkpon, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs.

❖ MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- Madame ZANNOU Sènadé Emilienne Zacharia, Opératrice de saisie ;
- Monsieur TOBOEKAN Amagbégnon Mathias, Préposé des Services Administratifs.

❖ MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICRO FINANCE

- Madame SEKPON Afiavi Solange, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs.

Messieurs :

- TEKPANZO Omer Côte, Conducteur de Véhicules Administratifs ;
- ALI BATIMON Ayouba, Conducteur de Véhicules Administratifs.

AF

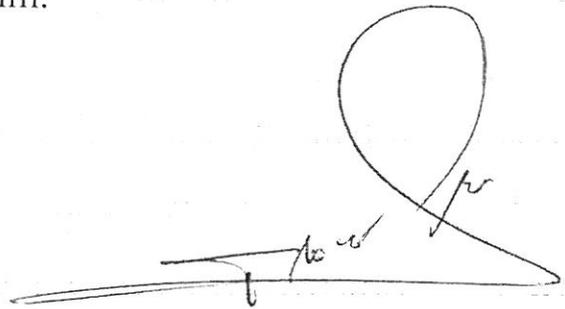
❖ MINISTERE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Monsieur YESSOUFOU Ganiou, Préposé des Services Administratifs.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2020

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
 Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON.-

La Grande Chancelière de
 l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI.-

Ampliatiions : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 24 – GCONB 20 – SGG 4 –
 DEPARTEMENTS 12 - DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3
 – JORB 2 – INTERESSES 24